

Réponse d'Ecologie libérale à la révision de la Loi sur l'agriculture (VD)

11 février 2009

COMMENTAIRES ET PROPOSITIONS

Titre 1 Dispositions générales

Art. 2 Objectifs

Commentaires : Par rapport au fait que la loi fédérale sur l'énergie oblige la Confédération et les cantons à garantir l'approvisionnement en énergie, ce cadre législatif ne répond pas à la question « comment l'agriculture pourrait fonctionner sans pétrole ? ». Pourtant, à moyen terme ce risque pourrait se poser de façon cruciale avec de très lourdes et graves conséquences. Compte tenu de la lenteur de l'adaptation du cadre législatif, des investissements nécessaires et du temps de mise en œuvre des mesures, il faut apporter une réponse à cette question aujourd'hui.

Propositions : Ajouter comme suit, lettre g) (*L'Etat*) *veille à ce que l'approvisionnement de l'agriculture en énergie soit suffisant, sûr, économiquement optimal et favorise l'utilisation et le développement des énergies renouvelables.*

Titre 5 Agroécologie

Art. 54 Potentiel énergétique agricole

Commentaires : Par rapport à l'obligation de la Confédération et des cantons à garantir l'approvisionnement en énergie, cet article ne répond pas à la question « comment l'agriculture pourrait fonctionner sans pétrole ? ». Pourtant, à moyen terme ce risque pourrait se poser de façon cruciale avec de très lourdes et graves conséquences. Compte tenu de la lenteur de l'adaptation du cadre législatif, des investissements nécessaires et du temps de mise en œuvre des mesures, il faut apporter une réponse à cette question aujourd'hui pour garantir l'autonomie énergétique.

Propositions : Ajouter un *article 54 bis*) *L'Etat* *veille à ce que l'approvisionnement de l'agriculture en énergie soit suffisant, sûr, économiquement optimal et favorise l'utilisation et le développement des énergies renouvelables.*